

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-1780/SG/IAM portant interdiction de séjour .

n° 75-1780/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

18 septembre 1975

Numéro JO

n° 19 du 10/10/1975

Date du numéro

10 octobre 1975

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le District de Djibouti et dans les cercles de Tadjoura et d'Obock est interdit à M. Abdallah Ahmed Ali, né Vers 1948 à Djibouti (TFAI) condamné le 21 octobre 1974 par le Tribunal Supérieur d'Appel de Djibouti à 1 an de prison et à 5 ans d'interdiction de séjour, pour vol, écroué le 4 Septembre 1974, libéré le 4 septembre 1975.